

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.723

ABONNEMENTS :

| | | |
|------------------------------|----------|------------|
| UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| Nièvre et Limité... 44.00 | 25.00 | 13.00 |
| Autres départements... 52.00 | 28.00 | 15.00 |
| Union Postale... 62.00 | 34.00 | 18.00 |

LA MONTAGNE EN TRAVAIL

Elle a surgi, brusquement du sol, de par un caprice de M. Lloyd George, là-bas, à Gènes, sur les bords de la Méditerranée. Que sera-t-elle : piédestal du plateau de la paix européenne, ou volcan à la veille de faire explosion, de couvrir l'ancien continent de torrents de laves enflammées, ou de centres destructrices, semant sur leur passage, morts, ruines, dévastations, misères ? De même que la montagne de notre bon La Fontaine, engendrera-t-elle un ours, ou même moins ? Son créateur, le premier anglais, est incapable de le prévoir ; chose certaine, il est quelque peu désappointé de voir qu'elle fait naître, dans toutes les nations, plus de craintes que de quiétude, qu'elle inspire plus d'appréhensions que d'espérances.

En Angleterre même, elle effraie jusqu'aux anciens amis du premier ministre. Le conseil consultatif et le comité exécutif de l'association des créanciers de la Russie, la Chambre de Commerce de Londres, et le club britannique de Russie voudraient la voir disparaître aussi rapidement qu'elle était apparue au monde. Dans quelques milieux politiques, on ne cache pas qu'elle est plus que grosse de dangers. C'est ainsi, que dans un second discours, prononcé à Edimbourg, lord Grey a déclaré formellement qu'il doutait que la rencontre de Léningrad avec M. Lloyd George sur la nouvelle montagne, ouvre pour l'humanité, une nouvelle ère du bonheur et de paix, pour le commerce et l'industrie, une longue période de prospérité.

Par contre, l'Allemagne et la Russie exultent. La première, parce qu'elle pense que la montagne génoise, inventée par M. Lloyd George, ensevelira sous ses scories, jusqu'au souvenir du traité de Versailles ; la seconde, parce qu'elle a la conviction que dans les cendres, elle trouvera, presque miraculeusement, une source bienfaisante qui lavera à la fois ses dettes, ses crimes, ses folies, ou qui, nouveau Lézard, en fera perdre jusqu'au souvenir.

Fort de cette conviction, Allemands et Russes ne cachent pas qu'ils se rendront à Gènes non pas en vaincus, mais en égaux ; qu'ils n'y discuteront pas les desiderata de l'Europe, mais qu'ils y imposeront leur volonté ; et, dans le cas contraire, qu'ils en sortent en claquant les portes, en brisant les vitres. Les Allemands, plus prudents que leurs voisins et complices de l'Est, mettent une certaine réserve dans leurs revendications ; plus arrogants, parce qu'ils n'ont rien à craindre, mais tout à espérer, les Russes ne gardent aucune mesure dans leurs exigences. Ils ont la conviction que sans eux, la future conférence est vouée à l'échec complet, et ils parlent haut, et ils entendent être admis, sans garanties. On dit bien, en dernière heure, qu'ils se montrent plus conciliants ; mais ce sont là, affirmations plus que sujettes à caution, et très vraisemblablement aussi inexactes que les fausses nouvelles que nous stigmatisons hier, et qui, répandues à plaisir, ont l'unique but de nous aliéner les sympathies du monde entier.

Intilide de nous illusionner. La France, si complaisante, si généreuse, à ce moment une mauvaise presse. La campagne de diffamations et de calomnies dont elle est l'objet, par ses fruits, jusqu'aux États-Unis. Le « Journal de Genève » dit à ce sujet : « Certes les fautes de tactique commises à la Conférence de Washington furent monumentales ; mais ces erreurs ne justifient en rien la prévention affichée par certains politiciens d'outre-Atlantique, de mettre la France en tutelle sous le prétexte que les États-Unis lui ont avancé de l'argent ».

L'attitude de M. Hughes à notre égard, est certainement étrange. Ne l'aurait-on pas entendue que l'« aller ego » du président Harding ne voulait pas que les États-Unis participent à la réunion de Gènes, avant que les bocheviches et la France aient procédé à leur désarmement. Cette façon de placer sur le même pied la République française et les soviets, a quelque chose à la fois de grotesque et d'injurieux, et est autrement grave que les manifestations franchophobes de MM. Mac-Cormick, Hoover et Borah au Parlement américain.

Un de nos adversaires politiques, qui n'est certes pas un exalté en matière de politique étrangère, l'honorable M. Herruit, député et maire de Lyon, écrit à ce sujet : « Au temps de la victoire, il n'y avait pas de lysisme suffisant pour nous célébrer. Aujourd'hui, l'on nous donne au « Entente », l'honneur elle-même nous parle d'entente. M. Hoover, ministre du commerce, nous fait savoir de Washington que le système des réparations doit être révisé ; sans doute, car il fut aussi que nous avons oublié nos anciens ennemis, alors que nous l'avons démontré - ils n'ont encore à peu près rien payé. L'administration américaine semble nous soupçonner de militarisme, à la façon dont elle réclame notre désarmement. On assure que M. Harding exige, avant de se faire représenter à Gènes, la transformation de notre budget, ce qui conduirait à nous mettre en tutelle, l'aveu ne peut être entendu à la politique étrangère des États-Unis. Ils refusent d'entrer dans la Société des Nations et de s'engager dans les affaires européennes. Ils suivent nos efforts pour adapter les paiements de l'Allemagne à nos moyens budgétaires, ils nous envoient une série de communications, quand on n'est qu'un pauvre Français, après de cela, même si l'on éprouve une vive affection pour les États-Unis, comment comprendre ? »

Si extraordinaire que soit la politique des États-Unis, elle montre combien est délicate notre situation. M. Briand a pu se tromper, mais à observer ce qui se passe, dit encore notre confrère génois, on serait peut-être tenté de conclure qu'il en a coûté moins cher de mettre le monde à feu et à sang, que de construire quelques impairs politiques.

Il est très vraisemblable, dans ces congrès ou réunions, que le programme n'est pas arrêté définitivement, ou les discussions dérivent facilement, ou les orateurs, croyant bien faire, se laissent aller à des impressions, ou l'auditoire, entraîné par des phrases éloquentes, par des paradoxes

Le Ministre des Travaux publics



M. LE TROCQUER

Le ministre des Travaux Publics a assisté hier matin, à la séance du Conseil d'Administration de l'Office national de Tourisme.

Les questions de la propagande et de la taxe de séjour y furent minutieusement examinées.

Invraisemblables, prend des décisions « ex abrupto ».

C'est dans ces conditions cependant, que les délégués de la France vont, un peu malgré eux, à Gènes, où ils se rencontreront avec des rivaux mal disposés, qui surveilleront leurs paroles, leur feront grief de leurs observations, et les accuseront, lorsqu'ils défendront les intérêts de leur pays, de vouloir conquérir l'Europe, déclencher enfin un nouveau conflit mondial.

Avec quel sang-froid, nos représentants devront manœuvrer ! Pourront-ils le garder, quand pressés de toutes parts, ils devront décider. Nous l'espérons et nous avons confiance en la sagesse du président du conseil, qui, s'il ne va pas lui-même à Gènes, aura à désigner ses délégués.

Plus que jamais, semble indésirable cette conférence. Bien venu serait un incident, provoqué par nos ennemis, qui en obligeait l'ajournement jusqu'au jour, où nous étudierons l'Europe et les États-Unis nous rendront justice. A l'heure actuelle, que peut-il en sortir ?

P.-H. SAINT-POL.

Le Congrès du Charbon est ouvert

M. Glaumont, du syndicat de Nevers, fait voter un vœu demandant le remplacement par un impôt direct, de la taxe sur le chiffre d'affaires.

PARIS, 30 janvier. — Le congrès du charbon s'est ouvert ce matin sous la présidence de M. Séjourné, président de la Fédération Nationale des Syndicats des négociants en combustibles.

Le Congrès, dans un vœu émis à l'unanimité, a demandé la création rapide d'une chambre professionnelle consultative.

M. Glaumont, du syndicat de Nevers, prend le premier la parole pour présenter son étude sur la suppression de la taxe de 1,10 % sur le chiffre d'affaires, qu'il déclare très impopulaire dans le monde du commerce, et difficilement applicable d'une façon équitable.

Il propose au vote de l'Assemblée, un vœu demandant que la taxe sur le chiffre d'affaires soit supprimée et remplacée par un impôt direct équitablement réparti sur toutes personnes se livrant à des transactions de forme commerciale.

Ce vœu est voté à l'unanimité par le congrès qui entend ensuite M. Lizenberg, délégué de Belgique, expliquer comment fonctionnent en Belgique la taxe sur le chiffre d'affaires, appelée taxe de transmission.

Après le rapport de M. Viol sur les coefficients commerciaux, l'Assemblée, émet le vœu suivant :

Considérant que les commerçants en charbon qui ne réalisent effectivement qu'un bénéfice qui peut être estimé de 4 à 5 %, alors que le coefficient pour l'établissement de l'impôt est de 1,10 %, sur le chiffre commercial de ces mêmes personnes est fixé de 8 à 10 %, le congrès émet le vœu que le coefficient précité soit ramené, en tenant compte d'une classification mensuelle, de 3 à 5 % et que d'autre part, les contributeurs des contributions prennent annuellement l'avis des chambres professionnelles de leur département pour l'application du coefficient.

QUI SERA LE PROCHAIN PAPE ?

Des tendances, des pronostics, mais... On espère que les cardinaux américains prendront part au scrutin

ROME, 30 janvier. — Dans les milieux favorables à la tendance Ratti-Gasparri, on ne cache point qu'on escompte que cette tendance réunira une trentaine de voix, c'est-à-dire qu'elle exercera une influence décisive dans l'élection du nouveau Pape.

On ajoute que le cardinal doyen Vanutelli ne manquera point d'employer son action pour appuyer cette tendance.

Le nom du cardinal Assolati que l'on dit avoir été mis en avant par le cardinal Pompili, semble être passé au troisième plan.

Les noms des cardinaux Lafontaine, Ratti, Gasparri et Loreti restent toujours au premier plan. On ne sait pas encore si les cardinaux américains pourront participer au Conclave, bien que certains membres du Sacré-Colège soient d'avis d'attendre leur arrivée.

Un moment de l'entrée en Conclave, le triumvirat cardinaliste composé des cardinaux les plus anciens dans leur ordre, à savoir LL. Excellences Merry del Val, Bissleti et Vanutelli, cessera ses fonctions.

Le cardinal Andrieux a quitté Bordeaux pour Rome, afin de participer au Conclave.

Le journal « Il Mundo » signale l'activité des milieux ecclésiastiques anglo-saxons de Rome en faveur de l'élection d'un cardinal étranger à la tête et plus particulièrement en faveur du cardinal Van Rossum, préfet de la Congrégation de la propagande.

Comme fait symptomatique de cette entente, « Il Mundo » assure que le cardinal Van Rossum et le cardinal Gasquet ont échangé leurs secrétaires afin de les introduire au Conclave en qualité de conclavistes, car le règlement ne permet pas aux cardinaux de choisir leurs conclavistes dans les tribunes, avaient pris place le corps diplomatique, le représentant de l'ordre de Malte et le patriarche de Rome. Les cardinaux sont entrés dans la chapelle, escortés de gardes-suisses et suivis de nombreux archevêques, évêques, prélats supérieurs des ordres religieux.

Le cardinal de Lu a célébré la messe des chaires de la Chapelle Sixtine, sous la direction du maître Pèrosi, ont exécuté la messe à six voix de Pérosi. Après la messe ont été données les cinq absoutes rituelles.

Ensuite les cardinaux se sont rendus dans la salle du Consistoire pour la réunion habituelle.

Il se confirme que les cardinaux entreront en Conclave au jour dit, mais on croit que les rites religieux préliminaires seront prolongés, de manière à permettre aux cardinaux américains d'arriver à temps pour participer au scrutin.

Un incident diplomatique

LONDRES, 30 janvier. — L'agence « Reuters », publie une information de Constantinople suivant laquelle les préparatifs pour la célébration d'une messe de requiem à la mémoire du Pape Benoît XV ont donné lieu à un incident diplomatique.

Le bureau du haut commissariat français était chargé des préparatifs de cette messe, mais on se basait sur le droit français de protection des catholiques romains du Levant.

L'EXÉCUTION DU TRAITE

Le tribunal de Leipzig condamne... peu et les condamnés s'échappent vite

BERLIN, 30 janvier. — Le lieutenant Duttmann, qui avait été condamné à quatre ans de prison par le tribunal d'empire de Leipzig le 16 janvier 1921, pour complicité de meurtre et pour avoir coulé les chaloupes de sauvetage du navire-hôpital anglais « L'ambulance » en mer, et avoir été enfermé à la prison de Naumburg, vient de s'enfuir, en s'enfuyant avec la complicité de tierces personnes.

On sait que le lieutenant Boldt, qui avait été condamné pour les mêmes raisons, s'est déjà enfui de la prison de Hambourg, et jout toujours de l'impunité.

Le gouvernement a promis une récompense de 50.000 marks à qui fera recouvrer le lieutenant Duttmann.

La presse de gauche est seule à protester contre ce nouveau scandale.

LES SEQUESTRES ALLEMANDS EN ALSACE

PARIS, 30 janvier. — La commission des spéculations a procédé, cet après-midi, à la révision des diverses affaires relatives aux séquestres allemands en Alsace et à la spéculation sur les changes et sur les denrées alimentaires, etc.

MM. Marin et Courcier ont été chargés d'inventurer l'un M. Paisant, commissaire aux stocks ; l'autre, M. Chéron, ministre de l'Agriculture, et de rendre devant la commission.

Celle-ci devra connaître notamment les intentions du ministre au sujet de la taxation du pain de la grande qui avait été envisagée par le précédent ministère.

Sous le tunnel des Batignolles

Deux morts

UN NAUFRAGE

La mort de Shackleton

PETITES NOUVELLES

Pour que les consommateurs puissent se défendre contre les abus

Désormais sera publié un tableau comparatif des prix à la production et à la consommation

PARIS, 30 janvier. — Le « Journal Officiel » publiera demain un décret, rendu sur la proposition du ministre de l'Agriculture et destiné à la constatation comparative des prix à la production et à la consommation.

Le rapport qui précède ce décret expose qu'à l'heure actuelle, la constatation officielle des cours est à peu près inexistante. La comparaison des prix pratiqués dans les diverses régions de la France à la production et à la consommation peut seule permettre au consommateur mieux armé de se défendre contre les abus.

D'autre part, en relevant les écarts excessifs dus à des spéculations illicites, l'autorité sera mieux armée pour en poursuivre la répression.

Le décret qui suit le rapport prescrit que, tous les dix jours dans chaque département, le préfet constate les cours à la production des animaux et produits agricoles suivants :

Bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons, agneaux (prix du kilo, poids vif, en distinguant trois qualités) ; porcs (prix du kilo poids vif en distinguant deux qualités) ; poulets vivants (prix du kilo) ; canards vivants (prix du kilo) ; oies vivantes (prix du kilo) ; lapins vivants (prix du kilo) ; lait (prix payé le litre par les consommateurs) ; beurre (prix du kilo) ; œufs (prix du douzain).

La constatation des cours est faite dans les principales marchés et foires du département et par le vétérinaire départemental et par le vétérinaire chargé de l'inspection sanitaire du marché. Les cours ainsi recueillis sont adressés au préfet le lendemain de leur constatation.

Le préfet, après avis du directeur des services agricoles et du vétérinaire départemental, établit tous les dix jours la moyenne des prix qui, pour chaque produit et pour chaque qualité, ont été pratiqués au cours de la décennie envisagée sur les divers marchés du département.

Après avoir ainsi réglé la constatation des prix à la production, le décret règle la constatation des prix à la consommation dans les villes ou communes qu'il détermine et de manière à représenter l'ensemble du coût de la vie dans son département.

Le préfet, par l'intermédiaire du vétérinaire départemental et des vétérinaires locaux, chargés de l'inspection sanitaire des foires et marchés, ou de tout autre technicien qu'il croira devoir désigner, constate les cours chez les détaillants des denrées suivantes :

Bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons, agneaux (prix du kilogramme de viande nette en distinguant trois qualités) ; porcs (prix du kilogramme de viande nette en distinguant deux qualités) ; œufs (prix de la douzaine) ; beurre (prix du kilogramme) ; lait (prix du litre).

Les cours ainsi recueillis sont adressés au préfet du département au plus tard le lendemain de leur constatation.

Le préfet, après avis du directeur des services agricoles et du vétérinaire départemental, établit tous les dix jours la moyenne des prix qui, pour chaque produit et pour chaque qualité, ont été pratiqués au cours de la décennie envisagée sur les divers détaillants de son département.

Enfin, le décret règle la question de la centralisation, au ministère de l'Agriculture, des constatations comparatives ainsi faites par les préfets et prescrit la publication périodique des renseignements ainsi obtenus, publication destinée à servir de base à la constatation des écarts entre les prix de la production et les prix de la consommation.

La constatation des prix des céréales et du pain fera l'objet de dispositions spéciales.

Les conditions que l'Angleterre impose pour reconnaître l'indépendance de l'Égypte

LONDRES, 30 janvier. — Le Foreign Office communique officiellement, ainsi que « Paris-Centre » l'avait annoncé, hier, dans sa dernière édition à savoir que le haut-commissaire en Égypte, lord Allenby a été rappelé à Londres pour fournir au gouvernement des explications détaillées sur la situation actuelle en Égypte, et apporter toutes suggestions qu'il croirait bonnes en vue de la solution de toutes les difficultés actuellement pendantes.

Dans le désar, sans doute, de mettre au point certaines informations plus ou moins exactes qui ont circulé dans la presse ces deux derniers jours, le communiqué précise tout de suite la position du gouvernement.

La Grande-Bretagne, dit-il, ne cèdera jamais devant la violence, pas plus qu'elle n'admettra des ordres. Cependant, le gouvernement de Sa Majesté se montre, comme toujours, disposé à recommander au Parlement de mettre fin au protectorat déclaré en 1914 et de reconnaître l'Égypte comme Etat indépendant, aussitôt que les conditions suivantes, reconnues comme essentielles aux intérêts de l'Empire britannique, auront été acceptées :

1° Garantie absolue que les communications avec le reste de l'Empire seront assurées ;

2° Garantie absolue que la Grande-Bretagne conservera le droit et sera toujours en mesure de protéger les communautés étrangères en Égypte ;

3° Garantie absolue que l'Égypte sera soumise contre toute ingérence directe ou indirecte des autres puissances étrangères.

Dès que ces conditions auront été acceptées, il n'y aura pas la moindre hésitation de la part du gouvernement britannique à demander au parlement le vote des mesures législatives nécessaires pour mettre fin au régime actuel du protectorat.

Hier soir, s'est disputé à Paris le match au fleuret GAUDIN-Aldo NADI

Lucien Gaudin et Aldo Nadi se sont mesurés hier.

Rarement le monde sportif ne s'était autant intéressé à une rencontre d'escrime comme à celle qui mit aux prises les deux champions, l'un français, l'autre italien.

C'est que de ce match, disputé pour la première fois mondiale du sport de l'escrime au fleuret devait ressortir non seulement la valeur personnelle des escrimeurs, mais aussi la valeur des écoles française et italienne et les qualités des armes employées par ces deux écoles.

Le ressort, en effet, une différence très nette dans l'utilisation et dans l'emploi du fleuret.

Le fleuret français se compose du pommeau, de la poignée, de la garde et de la lame. La garde, comme l'indique la photo

graphique, affecte soit la forme d'un huit soit celle d'un rectangle. La poignée est tenue dans la main, la poignée allongée en dessus et près de la garde, le dessous de la poignée portant sur les deux premières phalanges de l'index. Les autres doigts joints et repliés sur la poignée.

Le fleuret italien (fiorotto) n'a pas de pommeau. La garde est toujours en forme de coquille, comme pour l'écrit. La coquille est

divisée par une barre sur laquelle viennent se placer l'index et le médius, le pouce restant allongé à plat. Les autres doigts se refermant sur la poignée, celle-ci étant maintenue au poignet par un courroie.

La garde française permet l'engagement et le dégagement rapides ; la garde italienne donne l'avantage dans les prises de fer. Voilà surtout en quoi consiste la différence entre les écoles française et italienne.

Le sport, à l'image de la vie, est une incessante bataille. Après les succès dans le football, de la boxe, du cyclisme ou de l'athlétisme, les escrimeurs ont tenu à mettre en valeur leur excellence préférée. Celui-ci n'a d'ailleurs pas démenti. Le jeu des armes, où ont rivalisé hier soir, sous les yeux du Cirque de Paris, les fabled champions Lucien Gaudin et Aldo Nadi, demeure le sport élégant et chevaleresque par excellence.

Comment le projet de ce duel franco-italien, au fleuret, au vingt touches, a-t-il vu le jour ? C'est une page d'histoire sportive.

Lucien Gaudin, lors des Jeux Olympiques de 1920, venait de remporter sa onzième victoire sur onze assauts, lorsque, dans sa dernière rencontre avec l'Américain Brankovitch, le champion français eut l'oreille du pied gauche renversée par un coup de pied involontaire de son adversaire. Gaudin termina son assaut victorieusement et se rendit au vestiaire. Le docteur Ch. Guérin commença à le soigner. Mais on appela le match France-Italie, et Gaudin, se rechaussant hâtivement, dut venir prendre sa place à la tête de l'équipe française. Il pensait débiter avec Nedo-Nadi qu'il avait déjà rencontré et battu six fois, mais ce fut Aldo Nadi qui se présenta. Réduit à l'immo-

bilité par sa blessure, ne pouvant livrer combat, et, de plus, désavantagé par un lavage sans limite. Le Gaudin fut déclaré battu par trois touches à une. Le résultat officiel était là. Une victoire olympique nous échappait, et l'inévitable gaucher français avait été battu.

Les escrimeurs français, après Anvers, ont pensé qu'il convenait d'offrir à notre champion l'occasion d'une revanche, d'où l'idée de ce match.

Photo. Mourisse (Cliché PARIS-CENTRE).

Lucien GAUDIN et le fleuret français

Photo. Mourisse (Cliché PARIS-CENTRE).

Aldo NADI et le fleuret italien

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

LE MATCH DE FLEURET

Le champion français a battu l'italien par 20 touches à 11

PARIS, 30 janvier. — Il y a bien longtemps qu'un match d'escrime avait suscité un intérêt semblable à celui qui opposait ce soir les deux réputés escrimeurs italien et français. En fait, en effet, remonter à l'époque des Mérignac, Pini et Kirschoffer. Les assauts que ces trois hommes se livrèrent pour la suprématie de leur école sont restés et resteront toujours légendaires. De tout temps, l'Italie et la France ont produit les meilleures lames du monde entier et de tout temps également la rivalité sportive entre les représentants de ces deux pays a toujours existé.

Ce soir encore, les deux écoles se trouvaient en présence pour la conquête du titre suprême de champion du monde. Voilà pourquoi cette rencontre a passionné l'opinion publique et voilà pourquoi elle est comparable au match fameux Pini-Mérignac et Pini-Kirschoffer.

La rencontre fut conclue au fleuret en 20 touches et le jury composé comme suit : M. Tromber, président ; M. le chevalier Pini et M. Costantino pour Aldo Nadi ; M. MM. Georges Rouleau et Lajoux pour Gaudin.

La musique de la Garde républicaine, sous la direction de son chef M. Balay, rehaussait encore par sa présence cette belle manifestation.

Le combat

Aldo Nadi parait le premier sur la planche de combat, suivi d'une minute par Lucien Gaudin. Nadi est vêtu tout de blanc. Quant à Naudin, sa veste seule est blanche. Il porte en effet la culotte et les bas noirs.

Avant le combat, Aldo Nadi offre une gerbe de fleurs à Gaudin et crie : « Vive la France ! » puis il embrasse son adversaire.

Tout le monde applaudit ce joli geste et les deux hommes se mettent en garde. C'est Gaudin qui est touché le premier, mais il riposte peu après et se met à égalité avec son adversaire.

Le jeu est très rapide. Gaudin touche encore par deux fois et même par trois touches à 1. Nadi réussit à son tour à toucher le Fluygère, mais celui-ci lui rend aussitôt la pareille et touche même une nouvelle fois. Et le combat arrive à 6 touches pour Gaudin et 3 pour Aldo Nadi.

Une nouvelle touche pour Gaudin et Nadi porte son total à 4.

Plusieurs touches sont ensuite contestées pour Gaudin, puis Nadi réussit à briser la garde de son adversaire, et le total arrive alors à 3 touches pour Gaudin et 5 pour Nadi.

Ce dernier touche une nouvelle fois, mais Gaudin arrive à totaliser les 10 touches et le repos arrive.

La victoire

A la reprise, Gaudin fait preuve d'une nette supériorité et réussit à totaliser les 20 touches du combat, tandis que son adversaire ne réussit qu'à 11 touches.

L'arbitrage du directeur du combat, le Lyonnais Tromber fut excellent et chaque fois que les touches étaient contestées, il n'hésitait pas à les remettre en garde à la satisfaction de tous.

Aldo Nadi a fait une résistance acharnée, il s'est montré très vaillant pour pouvoir toucher son adversaire. Gaudin, plus calme, a fait preuve d'une maîtrise extraordinaire, réussissant presque à doubler son nombre de touches.

La victoire de Gaudin a été accueillie par un tonnerre d'acclamations. Le public était des fleurs tandis que de nombreux amis de l'escrime venaient lui serrer les mains. La salle, dans son enthousiasme, n'a pas oublié Aldo Nadi qui a dû revenir saluer.

On tente d'incendier les abattoirs de la Villette

PARIS, 30 janvier. — On a constaté ce matin qu'un nouvel acte de malveillance avait été commis aux abattoirs de la Villette, dans le but d'incendier un atelier de bois servant à la réparation du matériel. Un individu avait renversé un bidon d'essence sur un tas de chiffons et y avait mis le feu. Seul le tas de chiffons a été brûlé. Les dégâts sont insignifiants. Une enquête est ouverte.

LA GARDE DES INDES

Londres, 30 janvier. — Suivant le « Star », un comité d'experts étudierait en ce moment la possibilité de laisser la garde des frontières des Indes à une surveillance d'avions.

Le même journal fait remarquer à ce sujet que le maintien des troupes anglaises aux Indes revient à peu près à 44 millions de livres sterling soit environ le double du budget de la force aérienne tout entière.

LA NOTE ALLEMANDE ET LA COMMISSION DES REPARATIONS

PARIS, 30 janvier. — La commission des réparations a transmis dans la soirée de lundi aux gouvernements alliés le mémoire que le chancelier Wirth lui a adressé en réponse à sa demande de Caen.

Se référant à sa décision du 13 janvier, la commission des réparations, dans sa lettre d'envoi, laisse au gouvernement la faculté, soit de se prononcer directement sur les propositions allemandes, soit d'en confier l'examen à la commission elle-même.

LA FAMILLE ROYALE ROUMAINE EN GRECE

BUCAREST, 30 janvier. — Le prince héritier de Roumanie, la princesse Hélène, le dindou et la princesse Elisabeth sont partis pour Athènes où ils sont accompagnés par le général Doumains, de la mission militaire grecque, qui séjournera quelques jours à Bucarest.

À Nevers, le Journal PARIS-CENTRE est en vente à l'épicerie de Madame BOUCHARD rue de Moussé.

NIÈVRE

Le banquet des Maîtres d'hôtel pâtisseries, confiseurs de la région

Comme nous l'avons dit hier, le banquet de la Société Amicale des Maîtres d'Hôtel Pâtisseries et Restaurateurs avait réuni dans une des salles spacieuses de l'hôtel de France, une centaine de convives.

Le menu du valet Paul Grousson a été très apprécié par les plus fins gourmets — tous présents à cette agude et servi au milieu de la plus fraîche gaucherie et de la plus entière cordialité.

Au dessert, M. Alcide Boudin, président de la Société se montre heureux de ne voir que des amis parus à l'assise en ce lieu. M. Hugon, maire de Nevers et M. Mangin, représentant du Préfet.

A son tour, M. Mangin, chef de cabinet du Préfet, prononce un très intéressant discours, dont voici quelques passages.

Récemment, dit-il, un membre du Touring-Club de France révélait à ses collègues, dans un article publié dans une revue de Touraine, la beauté des sites du Morvan. Il signalait notamment, aux parisiens, la cure de repos qui s'offre à celui qui veut se retirer dans un lieu de leur domicile et de leurs occupations. Mais il constatait aussi l'effort à accomplir au point de vue touristique et, partant, au point de vue hôtelier.

Or, dit-il, avec juste raison de l'hôtellerie qu'est un « petit métier, mais une grande industrie ». C'est, en effet, une industrie, auxiliaire indispensable du tourisme, et une industrie importante si l'on peut dire, puisqu'elle seule permet d'attirer et de retenir dans un lieu, une clientèle étrangère pour tous les industries, tous les commerçants, tous les producteurs de ce pays.

En bien certain qu'une Société comme celle des Maîtres d'hôtel Nivernais qui groupe la plupart des hôteliers de la région morvandelle, peut et doit jouer un rôle considérable dans l'aménagement touristique de celle-ci. Il lui faut, pour cela, travailler en union étroite avec les syndicats d'initiative, les associations du Commerce et de l'Industrie, les Compagnies de transports, les Offices de tourisme et la Presse. Il est d'ailleurs évident que l'industrie du tourisme est une industrie qui se crée et se développe au fur et à mesure que l'on s'efforce de lui donner une importance de plus en plus grande.

En terminant, M. Mangin fait l'éloge de M. Mignon, pâtissier à Nevers, l'un des fondateurs de la Société et il lui remet, au milieu de chaleureux applaudissements un diplôme et la médaille de Mutualité.

M. Hugon, maire de Nevers vit ensuite distraire les convives par un discours très spirituel et d'une finesse exquise.

Nous en détachons ce délicat hommage au Nivernais :

« Le Nivernais, la patrie d'Adam Billaut, qui « su » bien chanter ses coqueux encoffrés et « dans les veines de qui circulaient certainement en place de sang, la délicieuse liqueur dont les notes de Marzy jaillissent joliment à la coupe... »

« Le Nivernais dont les pentes harmonieuses se dressent vers la Loire pareuses resplendissent suivant la saison de l'émeraude, de l'or ou de la rouille des ceps, prouvant ainsi que les vignobles nivernais sont « exclusivement à l'ornementation des statues, mais dissimulent aux belles grappes dorées et juteuses l'aspect de l'ennemi héréditaire, de l'eau qui les contemple avidement, tandis que le courant murmure de sa voie mensongère... »

« Attends petite je te fais horreur et tu me « dédaignes mais dans quelques mois les fûts des « marchands de vin nous réuniront éternellement... »

Plus loin ce joli tableau de la vieille « hôtellerie », plantée au détour du chemin ensoléillé :

« Penchée sur la route comme une sentinelle « éternelle, toute sonore des clochettes des at- « leux qui se balent vers la ville voisine, « elle tressaille au pas lourd des puissants « bouillottes de la route, elle se penche et « crient, lui chantant l'éternel poème du travail... »

« Elle est avec sa muraille blanche le phare « des navigateurs terrestres et la bûche qu'exhale « les chevaux que l'on dételle lui fait une « robe... »

« Et, tout de suite, l'âtre immense, le four- « neau aux cuivres rutilants, tous les ustensiles « s'alignent méthodiquement comme une « troussée de chirurgien, et la friture qui gémit « d'une voix de lésé, et le pain qui se dore « de mer de terre qu'elle dorait... et le lent ronron- « nement du vieux grand père pot-au-feu qui « jolote, dont le couvercle vacille par instants, « et laisse échapper une larme qui s'évapore « tout au bout du jour... »

« Et voilà le chef de la cadietelle toujours le « même, immuable, grand, au bedon rebon- « di, gai de tous les bonheurs qu'il procure, « visage plus enjumeur encore par la blan- « cheur immaculée de la veste et de l'immense « gilette renversée qui orne son chef... sembla- « ble à un général ou au père d'un nouveau « culte... »

« Surtout avec respect, mes chers Amis, ces « vieilles hôtelleries au chef branlant qui ont « ignore le chauffage central, l'éclairage élec- « trique, les installations hydrothermiques, « mais qui ont connu le vin-bobu des diligen- « ces, des relais des courriers, et qui sont si « imprégnées du passé qu'il suffit de les con- « templer pour voir apparaître le grouillement « des générations évanouies... »

M. Mignon remercie de chef de Cabinet du Préfet, de la distinction qui vient de lui être accordée. M. Fournier, propriétaire de l'Hôtel de la Paix qui vient d'être nommé vice-président de la Société prononce également quelques phrases de remerciements.

Au tour des chanteurs de se faire entendre. N'oublions pas de signaler les chansons de M. Waudou, propriétaire des principaux hôtels de Saint-Honoré-les-Bains, qui vient chanter les convives.

La soirée dansante donnée aux Salons Vauzelles sous une assistance nombreuse et particulièrement choisie.

A signaler un petit accident qui aurait pu avoir de plus graves conséquences. Une glace du plafond s'est effondrée dans la salle et quel-ques débris de verre ont atteint, notamment à la tête, M. Duran, entrepreneur à Nevers.

Un moment d'émotion, vite calmé à la nouvelle du peu de gravité de la blessure. Quelques minutes après l'accident, l'entraide a repris dans la salle et la soirée s'est terminée à une heure très avancée de la nuit.

NEVERS

PROCES-VERBAUX POUR DELIT DE CIRCULATION

Des procès-verbaux ont été dressés contre les conducteurs des automobiles.

5843 H, pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa voiture.

7922 S, pour manque de numéro d'ordre à l'arrière.

5932 V-4, pour excès de vitesse dans la traversée de la ville.

MM. Joseph C. et Ernest Th... n'ayant pas éclairé leur bicyclette ont fait également l'objet de contraventions.

Poils Nivernais. — Les Poils Nivernais sont instamment priés d'assister, munis de leur insigne, aux obsèques du camarade Nivernais Biscouit, décédé des suites de maladies contractées au front, qui auront lieu le 31 courant à 15 heures. Réunion au domicile du défunt à 15 heures, rue Francis-Garnier.

Trouvailles. — Trouvé au bal des Maîtres d'hôtel-restaurateurs, 2 paires de gants et un évanil. Les réclamer à M. E. Cornu, Hôtel Terminus.

Le pain ne coûtera plus que 90 centimes à Nevers à partir du 3 février

A partir du 3 février prochain, le pain de consommation courante sera vendu 0.90 centimes le kilogramme.

Le temps. — Température : minima + 5° ; maxima + 11°. Pression barométrique : 7 heures, 744 mm/m.; midi, 741 ; 17 heures, 740.

À la mémoire de Benoît XV. — Hier lundi, dans toutes les églises du département a été célébré un service solennel à la mémoire du Pape défunt.

Mgr Châtelet a présidé la cérémonie à la Cathédrale d'Avallon, de donner l'absoute. Il a retracé en termes émus et éloquents la vie du Souverain Pontife. Il a terminé par quelques mots de remerciements aux fonctionnaires, aux militaires, aux membres du conseil général et au maire municipal qui étaient venus nombreux au service.

Declarations obligatoires des voitures automobiles. — Les propriétaires et les conducteurs de voitures automobiles doivent se faire inscrire au bureau municipal de Nevers, au plus tard le 31 janvier 1923.

État civil : Publications de mariage. — François Guillier, 14, rue Louis Bouvauvel, et Paule Louise, à Marigny-Cours.

Décès. — François Couturier, 73 ans, 34, rue Saint-Gildard ; — Alexandre Bascou, 29 ans, 11, rue Francis-Garnier ; — Alexandre Tanière, 31 ans, 42, rue Jean-Gaubert ; — Marie Goulet, 84 ans, veuve Couillard, 1, rue de Paris ; — Jean Valé, 75 ans, 1, rue de Paris.

Perdu entre Saint-Sulpice et Saint-Jean-Aumogues, CHIEN COURANT Griffon, très long poil blanc, taches grises, portant collier GROTAT, Nevers. Récompense. Renseignements au bureau du journal.

MISE AU POINT. — La Maison MILLET, ateliers de construction mécanique, cycles et automobiles, qual des Acacias, fondée en 1833 par MILLET Père, et tenue actuellement par MILLET Fils, n'a rien de commun en aucun point, commercial ou industriel, avec le prospectus distribué à Nevers, et à quelques jours d'une nouvelle industrie portant le nom ci-dessus.

La Maison Paul MILLET, qui est toujours à l'entière disposition de ses nombreux clients pour le service aux meilleurs conditions et livraison rapide en voitures et cycles de DION-BOUTON, RENAULT-FRÈRES, STOCKISTE, MICHELIN, depuis sa fondation.

Gaïsse d'épargne. — Versements, 30.762 fr., remboursements 18.965 fr. 31.

FOURCHAMBAULT UN BEAU TRIO

Mengier, Hérold, Scheider, trois alsaciens, ont été surpris en flagrant délit de vol chez M. Péron, boulevard Bagnat à Fourchambault et détenus à la prison de Nevers.

Après interrogatoire Scheider a été relâché et les deux autres maintenus en état d'arrestation.

Enquête. — Vendredi, un chinois se prit de querelle avec un ouvrier du Matériel Routant, à Garçhizy. Après force discussion et quelques coups le chinois a prétendu que son portefeuille lui avait été dérobé.

L'enquête ouverte par la gendarmerie se poursuit.

Gendarmerie. — M. Gromaire, chef de brigade à Fourchambault est élevé à la 3^e classe en date du 10 janvier 1923.

État-civil du 30 et 28 janvier. — Naissances. — Marie-Thérèse Allot ; — Raymond Pichot.

Publication de mariage. — Jean Girard, à Marzy (Nièvre) et Jeanne Cornu.

Mariage. — Alphonse Guillaumin, et Marie Desgouttes.

Décès. — Marie Petit, femme Thévenaud 61 ans ; — Trémoulet de l'Académie de Gaston Joubert ; — Elisabeth Sion, veuve Copin, 89 ans, rue de l'Usine, 17.

GAÏSSE D'ÉPARGNE. — Séance du 29 janvier : versements 18.965 francs ; remboursements 6.126 fr. 48.

SAONE-LOIRE

Accidents du travail. — Aux usines Lambotte, Charles Brunet, manoeuvre, prise au bras droit, blessures de repos ; Louis Bouchard, blessures aux bras et à la tête, 6 jours de repos.

À la scierie La Beaujalous, Louis Gumar, manoeuvre, blessures au front et à l'œil gauche, 11 jours de repos.

MEMENTO

ÉCOLE MODERNE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL. Cours complets primaires et secondaires. Baccalauréats. Brevets. Concours administratifs.

PERMISSIONS ACCORDEES AUX SOLDATS DE HAUTE-SILÉSIE

Les militaires en service en Haute-Silésie bénéficient, en sus d'une permission de dix jours, dite de départ, et le cas échéant, de permissions exceptionnelles pour événements de famille, d'une permission de vingt jours par semestre.

TRANSPORT GRATUIT DES CORPES DE SOLDATS TUÉS

Le transport, aux frais de l'État, des restes des militaires morts en action depuis le 1^{er} janvier 1920, est accordé aux familles dont la situation nécessite une telle mesure.

EXAMENS DES CANDIDATS CONTROLEURS AUX P. T. T.

Un arrêté en date du 5 janvier 1923 dispose que désormais, préalablement à l'examen de leur candidature par les commissions d'avancement, les candidats contrôleurs des P. T. T. devront satisfaire aux épreuves, non pas d'un concours, mais d'un examen d'aptitude professionnelle.

Les Autobus à Nevers

Si la compagnie donnait suite à son projet, on pourrait à Vauzelles aller au faubourg de Lyon ou de la Caserne Pittié en Moussé pour 50 centimes

Ainsi que nous en avons rendu compte dans notre numéro de dimanche dernier, la Compagnie générale des transports automobiles a fait, dernièrement, à la municipalité de Nevers, des propositions concernant la création d'un service d'autobus, destiné à desservir les différents quartiers de notre ville.

Le conseil municipal, en sa séance du samedi, a voté à la Compagnie générale des transports automobiles, une subvention de 3.000 francs, pour une période d'essai de deux mois, pendant laquelle le service serait fait avec deux voitures seulement.

La municipalité, offre en outre, de louer les deux voitures gratuitement, pendant cette période, au hall du champ de foire.

Cette décision de l'assemblée municipale a été incessamment communiquée à la Compagnie générale des transports automobiles, qui s'en inspirera pour donner suite ou non à son projet.

Désireux de donner à nos lecteurs quelques précisions sur ce projet lui-même, nous avons interrogé à ce sujet M. Boudot, agent-voyer municipal.

— Ne croyez pas, nous a-t-il dit tout d'abord, que l'installation d'un service d'autobus à Nevers est chose faite. Nous sommes en présence d'un projet embryonnaire, qui n'est que l'objet d'une étude préliminaire, et qui ne sera définitivement adopté que si la Compagnie générale des transports automobiles se contentera de la subvention de 3.000 francs que lui a voté la municipalité, et si l'autobus, avant d'envisager les détails, connaît sa réponse.

— Quand pensez-vous que cette réponse sera donnée et, si elle est satisfaisante, à quelle date pourra commencer la période d'essai ?

— Je ne puis pas vous fixer la date. Je n'ai, je vous le répète, aucun détail.

LES ITINÉRAIRES

— Mais pourtant, des itinéraires, des prix ont dû être prévus.

— Evidemment. Pour les itinéraires, on en a élaboré deux, qui tracent en quelque sorte une croix dans la ville.

Le premier allant de l'ouest à l'est, partant de la Caserne Pittié pour aboutir à l'octroi de Moussé.

Il passerait par la rue du Chemin-de-Fer, la place de la Gare, l'avenue Georges-Clemenceau, la place Carnot, les rues Lafayette, de la Pelleterie, de Nièvre et de Moussé.

Le second, allant du nord au sud, partirait des Ateliers de Vauzelles pour aboutir au carrefour de la route de Sermoise.

Il passerait par la route de Fourchambault, les rues de Paris, du Commerce, le quai de Loire et le faubourg de Lyon.

Pendant la période d'essai, les départs n'auraient lieu que toutes les demi-heures. Plus tard, si l'affaire réussissait, le nombre de voitures pourrait être porté de 2 à 4 et alors les départs auraient lieu tous les quarts d'heure.

— Les deux parcours se croiseraient-ils, de façon qu'on puisse se rendre en autobus, par exemple, de la gare au carrefour de Sermoise ?

LA CORRESPONDANCE

Où, les parcours se croiseraient-ils, de façon qu'on puisse se rendre en autobus, par exemple, de la gare au carrefour de Sermoise ?

ASSOCIATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Il est rappelé aux membres de l'Association commerciale et industrielle de Moulines que la déclaration à faire pour l'impôt sur les affaires expire le 31 janvier. Il faut adresser au contrôleur des contributions directes la liste du personnel employé au 31 janvier, accompagné de l'indiquant par personne, la participation en espèces ou en nature (meublement, logement, etc.) pour toute personne employée au moins un mois et dont le salaire dépasse 4.000 francs par an.

SAONE-LOIRE

Cathédrale. — Un service sera célébré solennellement dans notre cathédrale, le 31 janvier, à 9 heures, pour Sa Sainteté Benoît XV.

Au jour qui sera choisi par eux, MM. les curés et aumôniers célébreront une messe de Requiem dans chacune des églises paroissiales et chapelles de commune.

AUTUN

Dans le quartier de M. Jean-Marie Borthier, curé de Virey-Grand, est décédé le 20 janvier, M. Pierre-Louis Mercier, prêtre retiré à Bourbon-Lancy, est décédé le 20 janvier.

VICRY

SES VOISINS S'INQUIÈRENT ET LE TROUVENT MORT

François Balthus, ouvrier plâtrier, domicilié rue Moine-Lafayard, Maupas Peltot, n'ayant paru depuis plusieurs jours, ses voisins s'inquièrent et préviennent M. Aizon, commissaire de police.

GANNAT

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES

Électeurs inscrits 1.461 ; votants, 837 ; suffrages exprimés 717 ; majorité absolue 359.

MARIAGE

Le mariage de M. Honoré Bouthier et de Mlle Camille Verzie, qui a été célébré dans la plus stricte intimité.

RHUMATISANTS

vous êtes guéris

Poudres Clostre

Renseignements agricoles

Foires et Marchés de la Région

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — Foire. Apport nombreux en tous bestiaux. Les transactions ont été actives. On cotait :
Bœufs gras 2.80 à 2.90 le kilo ; vaches grasses 2.40 à 2.50 le kilo vif ; génisses grasses 2.00 à 3.10 le kilo ; agneaux 4.50 à 5 fr. le kilo vif ; porcs gras 3.20 à 3.50 le kilo vif ; truies grasses, 2.30 à 2.50 le kilo vif ; porcs maigres (moussins), 3 fr. le kilo vif ; porcs laitons 3 à 3.60 le kilo vif.

AUTUN. — Marché. — Poulets 14 à 18 fr. la paire ; oies 14 à 17 fr. la pièce ; dindes 24 à 35 fr. la pièce ; lapins 8 à 10 fr. la pièce ; œufs 6 fr. la douzaine ; beurre fin 15.50 à 15.80 le kilo ; pommes de terre 115 doubles-décaltres à 7 fr. le double-décaltre.

BOURGES. — Froment, 1 qualité, 68 à 69 fr. ; son, 48 francs (les 100 kilos).
Farines, 87 francs.
Voilette et gibier. — Canards, 18 à 24 francs la paire ; petits poulets, 20 à 35 francs la paire ; pigeons, la pièce, 4.50 à 5.50 ; lapins de garenne, 6 à 6.50 ; domestiques, 10 à 18 francs ; œufs, la douzaine, 6.50 à 7 francs.
Beurre frais, la livre, 6 à 6.50 ; de revendeurs 4.50 à 5 francs ; miel, la livre, 3 à 3.25.
Légumes secs. — Haricots, le litre, 1.25 à 3 francs ; pommes de terre, l'hectolitre, 28 à 35 francs.
Bœuf, 3.50 à 13 francs ; mouton, 3.50 à 11 francs ; porc, 6 à 8.50 ; veau, 7 à 13 francs le kilo.

LE CREUSOT. — Marché bien approvisionné. Hausse sur la volaille. Poulets de 18 à 32 fr. la paire ; oies 12 à 14 fr. la pièce ; canards 24 à 28 fr. la paire ; pigeons 4 à 4.50 la pièce ; lapins de garenne 5 fr. pièce ; lapins domestiques 10 à 16 fr. la pièce ; pommes de terre, 6 francs le kilo ; beurre fin 11.50 le kilo ; œufs 7 francs la douzaine ; choux choux 1 fr. le kilo ; choux de Bruxelles 3.50 le kilo ; pommes 1.50 le kilo ; noix 1.50 le litre ; foin, 32 fr. le quintal.

MONTARGIS. — Beurre, 10 à 12 francs le kilo ; œufs, 12 à 15 francs la douzaine ; poulets, 30 à 40 francs ; canards, 25 à 32 francs la paire ; oies, 30 à 40 francs ; dindes, 37 à 43 fr. la pièce ; lapins, 10 à 15 francs la pièce ; 85 veaux gras, 9 à 10 francs le kilo ; 47 veaux de lait, 60 à 100 francs la tête ; 10 porcs de lait, 16 à 20 francs la tête ; 19 moutons gras, 8.50 à 9.50 le kilo ; 15 quintaux de pommes de terre, de 65 à 70 francs le quintal.

PREMIERY. — Au marché : Poulets, de 16 à 24 francs la paire ; canards, 18 à 25 francs la pièce ; oies, 14 à 16 francs la pièce ; lapins, 12 à 15 francs la pièce ; pommes de terre, 6 francs le double-décaltre ; choux navets, de 0.75 à 1.50 la pièce ; choux navets, de 0.25 à 0.40 la pièce ; carottes, 0.40 le kilogramme ; oignons, 0.50 le kilogramme.
A la Halle : 614. le quintal, 60.50 ; orge, 60 ; avoine, 50 ; mélange, le double-décaltre, 6.50.
A la boucherie : Bœuf, morceaux de choix, sans os, 11 francs le kilo ; côte, 6.50 ; poitrine, 5 francs.
Veau, sans os, 12 francs le kilo ; côtelettes et filet, 8.50 ; poitrine, 6.25.
Mouton, gigot, 9 francs le kilo ; ragout, 6 francs.
Porc, filet et côtelettes, 7 francs ; jambon et épaules, 6 francs ; poitrine, 5.50 ; lard, 5.50 ; saindoux 5 francs.
Charcuterie, 6 à 9 francs.

OFFICIERS MINISTERIELS
A VENDRE pour cause de décès
TRES BON FONDS DE MARECHAL
à Montillot (Yonne)
Pressé
S'adresser à Mme Veuve DURLAND, à Montillot, par Vézelay, ou à M^{rs} ARNAULT, notaire à Vézelay-sur-Cure (Yonne).
AVIS
MM. les Actionnaires de la Société Anonyme des Tréfileries de Fontainebleau sont informés que la souscription concernant l'augmentation de Capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 1921, sera ouverte du 16 février 1922 au 7 mars suivant ; soit pendant 20 jours.
Les souscriptions seront reçues soit à la caisse des Tréfileries de Fontainebleau, ou au Crédit Lyonnais, agence de Nevers.
Les actionnaires désireux de souscrire qui n'auraient pas reçu le bulletin contenant les conditions de la souscription pourront le réclamer aux deux adresses ci-dessus énumérées.
Le Conseil d'Administration 1838

Marché de la Villette du 30 janvier

Aménés. — Bœufs, 3.234 ; vaches, 1.617 ; lauriaux, 389 ; veaux, 2.032 ; moutons, 11.811 ; porcs, 4.961.
Vendus. — Bœufs, 3.050 ; vaches, 1.560 ; lauriaux, 375 ; veaux, 2.000 ; moutons, 14.500 ; porcs, 4.961.
Cours au kilo net : Bœufs, 1^{re} qualité, 5.30 ; 2^e, 4.60 ; 3^e, 3.90 ; Prix ext., 2.00 à 5.90 ; vaches, 5.30, 4.48, 3.90, 2.00 à 5.90 ; lauriaux, 4.30, 3.90, 3.60, 2.00 à 4.40 ; veaux, 9.00 ; 7.40 ; 5.90 ; 3.40 à 9.80 ; moutons, 9.00, 7.50, 6.50, 4.70 à 9.50 ; porcs 5.85, 5.72, 5.57, 4.14 à 6.00.
Cours au kilo vif : Bœufs, 1^{re} qualité, 3.18, 2^e, 2.53, 3^e, 2.14, prix ext., 1.00 à 3.53 ; vaches, 3.18, 2.44, 1.97, 1.00 à 3.54 ; lauriaux, 2.36, 2.14, 1.97, 1.00 à 2.64 ; veaux, 5.40, 4.44, 2.75, 1.87 à 5.88 ; moutons, 4.50, 3.75, 3.25, 2.55 à 4.75 ; porcs, 4.10, 4.00, 3.90, 2.90 à 4.20.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ
Bœufs. — Vente calme. Cours inchangés. Bons arrivages.
Veaux. — La tendance est ferme et la marchandise se tient à des prix en hausse. Bonne demande.
Moutons. — Vente calme à des cours bien tenus.
Porcs. — Vente calme à des cours sans changement notable.

BIBLIOGRAPHIE

QUAND L'AME EST DROITE. roman, par Maurice Rigaux. Ouvrage couronné au Concours de Littérature spiritualiste de 1912 et par la Société nationale d'Encouragement au bien (1913).
Voilà le plus beau roman que nous puissions offrir à nos lecteurs.
C'est un livre puissant et doux... Une œuvre bin voisine d'être un chef-d'œuvre par la pureté de son souffle, la pureté de son inspiration, la simplicité et la vigueur de l'action, le soin du détail, et ce que l'on appelle, au XVIII^e siècle le respect du public...
(Romans-Revue : Revue des Lectures)
LA JEUNE FILLE ET LA VICTOIRE. — Poèmes à la patrie heureuse, par L. M. Olivier.
Quelques pages à lire, à la gloire de la France victorieuse. Voici ce que nous offre aujourd'hui une potessee nivernaise en fervents poèmes diaboliques, vibrant du plus pur patriotisme, débordant des plus nobles sentiments.
Mme L. M. Olivier dans ses vers de belle facture, de grande envolée parfois, n'a pas sacrifié au genre moderne. Classique elle a voulu être, classique elle est restée. Quelques-uns le lui reprocheront peut-être. Nous ne sommes point de cet avis. Pour chanter la France, pour célébrer son triomphe, la langue des dieux, telle que l'écrivaient les Corneille et les Racine, était seule de circonstance. Mme L. M. Olivier l'a compris, nous l'en félicitons.
LA REVUE DE LA SEMAINE ILLUSTREE
du 27 janvier 1922
Conférences de la Société des Conférences René Doumic, de l'Académie française : Si Molière revenait parmi nous ; Pierre Lasserre : Camille Saint-Saëns ; Camille Jullian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Les Origines de la France (IV) ; Pierre Lafuze : L'Université de Peyrebeils (I) ; Gonzague Truc : L'avenir de la raison ; Joseph Blanchemain : Chronique agricole.

Très intéressants articles dans les « Annales de la semaine. Des souvenirs d'enfance de la comtesse de Noyelles, la nouvelle académicienne ; la suite de l'enquête littéraire sur Charles Feytaud, du roman de Charles Foy, « Cabollette », la jolte comédie « Peg de mon cœur », un des grands succès de cette année, la critique des livres nouveaux par G. de Pawlowski la chronique politique d'André Frébourg, la lettre de la cousine Yvonne Sarcey, les notes du Bonhomme Chrysteal, toute la vie d'aujourd'hui.
Le numéro 75 centimes. Abonnement : 30 fr. par an. Chèque postal 330.40.

A AFFERMER
au 11 novembre 1922
LA FERME DE CHEVANNES
50 hectares
S'adresser à M. AUERLE, Billy-Chevannes. 1512

MAISON A LOUER
ou 1^{er} mai prochain, comprenant 5 pièces, état neuf avec jardin et caves, située à 100 mètres gare économique et 12 kilomètres grande ligne.
S'adresser pour renseignements et pour visiter à M. LEBROT, café à Montigny-aux-Amognes (Nièvre). 1621

MAISON MEUBLEE, quartier thermal, immeuble, meubles nefs à céder, prix matériel : 28.000 fr. Librairie plein centre, 8.000 nels par tin avec 15.000. S'adresser à MODERNE PUBLICITE à Vichy. 1857

VENTES

BOIS DE PEUPLIER scie à la mécanique ; Chevrons, Planches, pannesaux, voliges
S'adresser à M. TARDIVON Pierre à Cergy-la-Tour, et à M. LARICIE Pierre, à Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre). 1836

FOIN environ 8 mille
Mme FERNAND, Château de Champoux, par Chaulgnes (Nièvre). 1842

A VENDRE
1^{re} UNE MAISON, 15 pièces, W.C., cave, jardin, eau, située pour commerce.
2^e MAISON NEUVE, 2 magasins, 8 pièces, jardin.
3^e UN PRESSOIR, état neuf, à Saint-Honoré les Trois (Nièvre).
4^e UN BILLARD.
S'adresser au bureau du journal. 1754

ADRESSEZ-VOUS
à l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année)
LOUIS A LEXÉLINE NEVERS
Ancien Epiciers de nature R. Hoche, 14

VOITURE DE LIVRAISON
à 4 roues, comme neuve, convenant pour épicerie ou marchand forain.
MOTEUR A GAZ FAUVRE WINTERTHUR
16-18 HP, avec son gazogène Bouteiller, le tout en bon état de marche.
S'adresser au bureau du journal. 1822

VIN ROUGE
le litre franco domicile, 080 par 60 litres, très intéressant pour restaurants, débits et particuliers, éclairant, contre 2 fr. PISANI, vins, Esplanade, Nîmes. 1825

CHEVROLET 12-16 HP.
parfait état de marche ; pour essais et renseignements s'adresser Garage BERTIN, 31, rue de Moussé, Nevers, Téléphone 340. 1735

SUPERBE POINTER
noir, 2 ans, provenant du chenil du Grand Gueul.
S'adresser à M. LESGUILLON La Grande Brosse, par Nevoay (Loiret). 1838

A vendre TONNEAUX
ayant contenu de l'encre d'imprimerie.
S'adresser au bureau du journal. 1837

PE SONNEL
On demande
AJUSTEURS TOURNEURS-OUTILLEURS, REGLEURS

OUVRIERS MENUISIERS
S'adresser : Etablissements CORNETTE et Cie, à Moulins-sur-Allier (Allier). 1727

BUCHERONS
travail longue durée
S'adresse à M. BORNET, Hôtel DELHUMEAU, Saulieu (Côte d'Or). 1837

DEUX OUVRIERS
agricoles, célibataires ou veufs.
E. VAGNE, aux Chaises, par Cergy-la-Tour (Nièvre). 1835

JARDINIER
marié sérieux références exigées.
S'adresser au bureau du journal, 22, rue Notre-Dame, à Bourges (Cher). 1832

FEMME
d'un certain âge, comme bouvier, tout faire pour la campagne.
S'adresser au bureau du journal. 1833

UN BON SCIEUR
pour diriger petite scierie ; logement, jardin et autres avantages.
S'adresser au bureau du journal. 1176

UN BON FENDEUR
pour lattes et merisiers. Travail assuré pour six mois minimum.
S'adresser au bureau du journal. 1175

CIVERS
CONSOMMATEURS
Veuillez-vous manger des huîtres et du poisson frais ? Adressez-vous Maison MICHELET-BORDELAIS, Archachon. (Tel. : 4-78). 1840

TRAVAIL chez SOI Machines à tricoter, rondes et rectilignes. Côtel, gratuit.
LAINE, Bonneterie, Machines à coudre, Gros et Détail, LA LABORIEUSE, 10, rue de la Chartre, Lyon. 1842

Une importante fabrication de fraises à indiquer recherche pour le placement d'articles nouveaux et brevétés
Représentants
à la commission dans toutes les régions de France. Prière d'indiquer références et régions visitées.
LA FRANÇAISE « Fraises », 115, rue des Aubépines, Bois-Colombes (Seine). 1832

OGCATIONS
Citroëns en parfait état, Camions 4 tonnes « Arifs », revus et garantis d'usine de 14 à 18.000.
Camionnettes et tourisme « Ford ».
S'adresser : Garage BERTIN, 31, rue de Moussé, Nevers (Nièvre). Téléphone, 340. (7)

A VENDRE
Pour cause de cessation d'exploitation forestière
8 BŒUFS DE TRAVAIL
S'adresser : M. G. BLANCHARD rue de l'Égalité, Donzy (Nièvre). 1618

On demande à acheter
ANE ET VOITURE
En bon état, pouvant être conduit par dame ou enfant, autant que possible dans la région.
Faire offres à Mme MOREAU-CHAMOT, à Corcelles, par Varzy (Nièvre). 1785

ON DEMANDE
UN TAUREAU D'AGE
S'adresser au bureau du journal. 1801

EL D'OP BIC'EPOTS
Pour exploiter 200 hectares de taillis
BLANCHARD bois à DONZY (Nièvre) 1807

Si quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour, min. Ecr. sans frais à M. G. MOUQUET, 4, rue de la République, Nièvre. 4.516

ELECTRICITE
ELECTRO-INSTALLATION
FACTON-MERCERET
8, Rue Pasteur, 3 NEVERS
PRIX TRÈS REDUITS
Travaux soignés et Garantis

FANTASIA
Mme Veuve BUILLOT
31, Rue La Fayette, 31 NEVERS
MAGASIN D'OUVRADES DE DAMES ET TRAVAUX D'ART
Grand choix d'articles dessinés et brodés
BRODERIES DENTELLES
Fournitures et accessoires pour tous travaux
La Maison exécute tous travaux et montage d'ouvrages.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE FORGES-LES-EAUX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS
Siège social à Paris : 54, Av. Marceau

Placement au Pair
de
50.000 ACTIONS DE 100 FRANCS
PAYABLES EN SOUSCRIVANT

Banque M. MARIE
36, Rue Vignon, 36 - PARIS
ET DANS TOUTES SES AGENCES ET SUCCURSALES

Pour être placé de suite adressez-vous
AU GRAND BUREAU DE PLACEMENT A SAINT-FERDINAND
13, rue d'Arnauld, 13 PARIS (17^e)
NOUVELLE DIRECTION
Placement dans les vingt-cinq heures
Ménages, Femmes de chambre, Cuisinières, Bonnes à tout faire, Valets de chambre, Valets de pieds, Chauffeurs, etc.

LA MENOPAUSE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque de la Ménopause. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'effacement et de suffocation qui strident la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter les différents maux qui sont les conséquences de l'âge critique : Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Étourdissements, Chaleurs Vagues, Ce gestion, Varices, Phlébites, etc.
La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMOYER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies.
Prix, plus immod. 0 fr. 60, total 6 fr. 60

Du 1^{er} au 22 Février
RÉCLAME de Mouchoirs
Prix exceptionnels
Voir les Étagères à la
New Sport
44, Rue du Commerce, 44 NEVERS
FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

Plantons des arbres - Mangeons des fruits
Les plus beaux Arbres
Les meilleures Variétés
SE TROUVENT
Chez **CHEVALIER**
1, Rue de Moussé - 4, Place Président-Wilson
Téléphone 4-22. NEVERS
Demandez son Catalogue - Visitez ses Pépinières

Déménagements - Transports
Ancienne maison DELAUNAY et HARRALLÉ
Fondée en 1856
LANDRY & BAILLY
Correspondants des Chemins de Fer, NEVERS
CAMIONS AUTOMOBILES
Maison spécialisée outillée pour les déménagements par camions automobiles capotées avec ou sans remorques
SABLE ET GRAVIER sur wagons P.-L.-M. et Economiques

AVEC ANCS 500.000 fr.
ONIE F. G. I. G. E. R.
en achetant un bon Panama garanti remboursable à 400 francs ou par 1 lot. Lots à gagner : 131 de 250.000 francs ; 202 de 100.000 fr. ; 13.100 de 1.000 fr. — Tirage : 15 février prochain. Dès le premier versement de 10 fr., on est seul propriétaire du titre et l'on touche la totalité du lot gagné. Renseignements gratuits ; timbre pour réponse. Envoyer 10 fr. au Crédit Central des Valeurs à Lots, place du Théâtre (à la Bourse), à Dijon.

TIERIQUE DE VOITURES
Carrière d'Automobiles
Écriture et pour Carrosse et Autos
Th. DUJON Fils
à SAN COINS (Cher)

UN PRÊTRE GUÉRI
offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen infailible de GUÉRIR MAUX DES HOMAC, ulcères, algues, constipations, gastrites, gastralgies, vomissements, glaires, vertiges, gonflements, etc. Écrire à : M. C. PASQUET curé de Villegougis, par Levroux (Loiret).

CRI D'ALARME
MALADIES D'ESTOMAC

DOCTEUR DE COCK
Manquez-vous d'appétit ? Avez-vous des digestions lentes et pénibles ? Avez-vous des fourmillements, de l'oppression après les repas ? Avez-vous du bruit, des renvois acides, des gaz anodieux, des maux de tête, des vertiges, des palpitations, de la somnolence ? Avez-vous la langue chargée, l'haleine fétide, le ventre gonflé, battant ? Avez-vous souvent des maux de gorge, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des coliques et de constipation ? Souffrez-vous des douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre, dans le dos, entre les épaules ? Êtes-vous vite fatigué, vite essoufflé ? Êtes-vous devenu triste, de mauvaise humeur, fuyant toute société, incapable de vous-mêmes et aux autres, incapable de faire de la bonne besogne, vous fatiguant, vous impatientant pour des riens ? Êtes-vous oppressé pendant la nuit, avez-vous des cauchemars, des insomnies ?
Entendez-vous donc bien dans la tête que seules les Poudres de Cock peuvent vous débarrasser définitivement de toutes ces misères physiques et morales qui empoisonnent toute votre existence, parce que les Poudres de Cock remettent immédiatement l'estomac à neuf. Avec les Poudres de Cock on mange avec goût, avec plaisir, on digère facilement n'importe quel aliment, on a tous les organes à l'aise, le cœur, la tête, le cerveau, le foie, les reins, les intestins ; on retrouve ses forces, sa gaieté, sa bonne humeur parce qu'on retrouve la santé. Vous tous qui souffrez de l'estomac, prenez donc les Poudres de Cock, c'est le seul remède pour guérir l'estomac. Exigez les Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte dans toutes les bonnes pharmacies.

BOIS-CHARBONS
Matériaux de construction
J.-B. BOUDOT
16, Rue du Chemin-de-Fer, 16 NEVERS

Entreprise Générale d'ÉLECTRICITÉ
Réparations de MOTEURS à tous systèmes
Scierie et Téléphone
Installations complètes de Châteaux
Fournitures électriques. Réparations et charges d'Accumulateurs
Charles KELLER
MECANICIEN-ELECTRICIEN
25, rue de Rémy, NEVERS
Téléphone 1-23
ELECTRIFICATION D'USINES

Crédit Foncier de France
Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats
Et Etablissements publics
AVEC OU SANS AMORTISSEMENT
Henry PEIGNIEUX, Directeur, 26 rue des Trois-Correaux (angle de la rue Mirançon), NEVERS

Architectes, Entrepreneurs, Propriétaires,
Avant de faire construire, renseignez-vous sur ces
AGGLOMÉRÉS
Avec le Parpaing creux :
PAS DE FROID Economie de Poids,
PAS DE CHALEUR de main-d'œuvre,
PAS DE SONNORITE de matière
PAS D'HUMIDITE Pour l'employer

LES AGGLOMÉRÉS
sont faits avec du CIMENT et des débris très fins de PIERRE DE PORPHYRE
Procédés Nouveaux
Usine installée sur le canal et le chemin de fer
Pour tous renseignements, écrire à
M. G. LOISEAU, Agglomérés
A CORBEIGNY (Nièvre) — Tél. 3.

PAPIERS PEINTS
Telko - Salbra - Papiers Dunas
CHEMINÉES DE MARBRE
de tous styles et ornements
ACCESSOIRES DE LUMISTERIE
Fontes anciennes et de Fontes de styles
GARREUX DE FAÏENCE
DÉPOT DES ENTREPRENEURS
C. TAVERNA
Rue Gressat, 2, NEVERS - Téléphone 1-35

MAISON D'ONY 14, Rue des Arènes **BOURGES** Actuellement **Complets et Pardessus depuis 45 fr.**
Pantalons depuis 16 fr. **45**
VOIR NOS ÉTALAGES — CATALOGUE SUR DEMANDE